



N° de consultation : 2026VN000062

DIRECTION NATURE ET JARDINS

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ACHAT DE MATÉRIELS ET PIÈCES DÉTACHÉES D'ARROSAGE D'ESPACES VERTS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure formalisée

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur **l'achat de matériels et pièces détachées d'arrosage d'espaces verts nécessaires** à l'entretien des espaces verts de la Ville de Nantes (squares, parcs, cimetières, jardins...).

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

1.2 - Mode de consultation

Procédure formalisée soumise aux articles R2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Aucun allotissement n'est prévu pour les raisons suivantes : les prestations répondent à des logiques et à des besoins identiques.

L'accord-cadre est dénué tout minimum, mais est assorti d'un montant maximum arrêté, pour toute la période contractuelle, comme suit : **700 000 euros HT**.

A titre d'information, les dépenses des années précédentes sont les suivantes, étant précisé que ces montants n'engagent pas l'acheteur :

Dépenses 2025	Dépenses 2024	Dépenses 2023
72 126,92 €	49 723,38 €	73 088,46 €

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	ESF06 (Matériels d'arrosage pour parcs et jardins et espaces public)
Code CPV	44162100-4 – Accessoires de tuyauterie 44163000-0 – Tuyaux et raccords 44163200-2 – Raccords de tuyauterie

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée – Délais d'exécution

La durée du présent accord-cadre est de **quatre ans** et prendra effet à compter de la date de sa notification.

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- X Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation » ;
- X L'Acte d'engagement (A.E.) et son annexe ;
- X L'annexe 1 à l'Acte d'engagement relative au Bordereau de remise tarifaire (B.R.T.) ;
- X Le Cahier des clauses particulières (C.C.P.) ;
- X Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.) valant Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) ;
- X Le panier fictif d'articles au(x) catalogue(s) ;
- X Le cadre de réponse au mémoire technique et environnemental.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**, conformément à l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Renseignements relatifs à la situation juridique
Formulaire DC1* (Lettre de candidature) , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement - (point d'attention sur la rubrique - « F1 – Exclusions de la procédure » - case à cocher le cas échéant)
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations réalisés et identité du client (privé ou public).

*disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'Acte d'engagement (A.E.) dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.
L'annexe 1 à l'Acte d'engagement relative au <u>Bordereau de remise tarifaire</u> (B.R.T), dûment complétée
Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) valant Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) , dûment complété (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres) <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i>
Le panier fictif d'articles au(x) catalogue(s) - tarif consentis après application de la remise – dûment complété (il est précisé que le panier fictif est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres)
Le cadre de réponse au mémoire technique et environnemental , dûment rempli dans toutes ses rubriques et complété des 8 fiches techniques des matériels surlignés dans le B.P.U.

Le(s) catalogue(s) fournisseur ou les rubriques du(es) catalogue(s) fournisseur (et ses (leurs) mise(s) à jour) **en lien avec l'objet de l'accord-cadre – au format numérique**

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères	Coefficient
Valeur technique <i>(à l'aune du contenu du cadre de réponse au mémoire technique)</i>	40
Sous-critère 1 : Pertinence et qualité des matériels proposés	20
Sous-critère 2 : Organisation du traitement des commandes, capacité d'approvisionnement et réactivité	10
Sous-critère 3 : Pertinence des moyens humains dédiés au marché et qualité des conseils et appuis techniques	10
Prix des prestations	50
Prix des prestations jugés sur la base du D.Q.E.	40
Prix des prestations jugés sur la base d'un panier fictif de produits <i>(Tarifs consentis – après application de la remise)</i>	10
Performances environnementales <i>(à l'aune du contenu du cadre de réponse au mémoire environnemental)</i>	10
Sous-critère 1 : Mesures envisagées en faveur de la réduction des consommations d'eau	5
Sous-critère 2 : Mesures envisagées en faveur de la réutilisation des plastiques	5

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 7 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : **<https://marchespublics.nantesmetropole.fr>**

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt

contact.marches@nantesmetropole.fr